



SOS Loire Vivante

SOS Loire Vivante - ERN France



Monsieur le Préfet
Avenue du Général de Gaulle
43000 LE PUY EN VELAY

Le Puy en Velay le 08 décembre 2005,

Monsieur le Préfet,

Situé dans une zone faiblement peuplée, comme d'autres en France, le département de Haute-Loire possède une nature encore préservée. Cependant, nous observons une très forte augmentation de la fréquentation des véhicules terrestres motorisés dans les espaces naturels en général et plus particulièrement dans les hautes vallées de la Loire, de l'Allier et de leurs affluents.

Les vives réactions des pratiquants de sports motorisés dits "verts" face au simple rappel d'une loi provoquent notre inquiétude.

Devant ce fait, les autres usagers de la nature (association de protection de l'environnement, de pêche ...) ont commencé à réagir.

C'est dans cette logique que notre association, agréée au niveau national, vous sollicite par ce courrier, comme nous l'avons fait auprès de Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, pour que tout soit mis en place dans notre département pour faire respecter la réglementation de façon cohérente.

Dans le département nous pouvons nous appuyer sur un autre exemple de conflit entre usagers de la Nature sur le Haut Allier. Comme pour les sports motorisés, le problème majeur de la surfréquentation de la rivière Allier par les sportifs d'eau vive ne provenait pas des structures ou événements organisés mais des individuels non informés des conséquences de leur activité. A l'époque, des solutions conciliantes avaient été trouvées : nombre limité d'embarcations sur certains tronçons de la rivière, limitation dans le temps ou interdiction totale sur d'autres.

Nous vous interpellons également pour qu'une réunion rassemblant tous les usagers concernés (dont l'ensemble des associations de protection de l'environnement) soit organisée afin d'aboutir à un consensus satisfaisant chacun. Et il paraît indispensable que des réunions de travail interdépartementales ou interrégionales aient lieu entre les différentes Préfectures des zones faiblement peuplées voisines et possédant les mêmes enjeux environnementaux pour qu'une réglementation unique soit mise en place.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma meilleure considération.

Roberto EPPLE, Président